

# **Dispositifs audio en conduisant**

---

**Ce qui est interdit et ce qui est autorisé  
en circulation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015**

## **Nouvelle rédaction de l'article R.412-6-1 du code de la route, prévue à ce stade, dans l'attente de l'avis du Conseil d'État**

«L'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit.

Est également interdit le port à l'oreille, par le conducteur d'un véhicule en circulation, de tout dispositif susceptible d'émettre du son, à l'exception des appareils électroniques correcteurs de surdité.

Les dispositions du deuxième alinéa ne sont pas applicables aux conducteurs des véhicules d'intérêt général prioritaire prévus à l'article R. 311-1, ni dans le cadre de l'enseignement de la conduite des cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur ou de l'examen du permis de conduire ces véhicules.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.»

En voiture, utilitaire, poids lourd... : téléphone tenu à la main

**INTERDIT**



En voiture, utilitaire, poids lourd... : oreillettes

**INTERDIT**



Une oreille



Deux oreilles

En voiture, utilitaire, poids lourd... : casque audio

**INTERDIT**



Une oreille



Deux oreilles

**En voiture, utilitaire, poids lourd... : oreillette bluetooth**

**INTERDIT**



**En voiture, utilitaire, poids lourd... : dispositif intégré au véhicule**

**AUTORISÉ**



**À deux-roues motorisé : téléphone coincé dans le casque**

**INTERDIT**

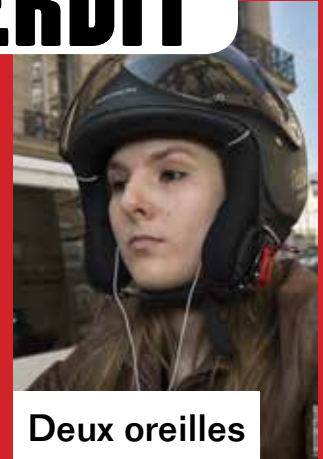


À deux-roues motorisé : oreillettes

**INTERDIT**



Une oreille



Deux oreilles

À deux-roues motorisé : dispositif intégré au casque

**AUTORISÉ**



À vélo : téléphone tenu à la main

**INTERDIT**



## À vélo : oreillettes

**INTERDIT**



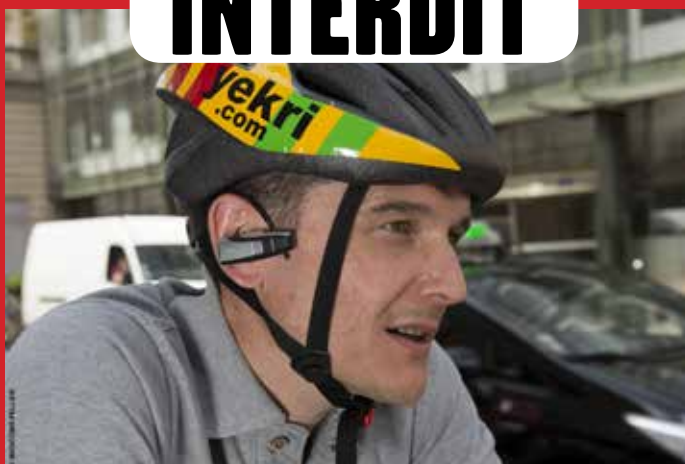
Une oreille



Deux oreilles

## À vélo : oreillettes bluetooth

**INTERDIT**



## À vélo : casque audio

**INTERDIT**



Une oreille



Deux oreilles